

Les violences institutionnelles en aide à la jeunesse Une évaluation participative



Le CAAJ de Marche-en-Famenne a entamé en 2016 une courageuse démarche d'introspection professionnelle : il s'agissait que des services œuvrant dans le cadre du décret de l'aide à la jeunesse se questionnent, sur base volontaire, à propos des éventuelles violences institutionnelles qu'ils pouvaient générer auprès des bénéficiaires, même de manière non voulue. L'objectif était de prendre toutes mesures utiles pour éviter ces violences institutionnelles.

Une telle auto-analyse est particulièrement importante pour le secteur de l'aide à la jeunesse qui, dans les missions de prévention qu'il se définit, entend lutter contre ces types de violences peu visibles, « qui échappent aux regards et aux sanctions », pour reprendre ces termes de Pierre Bourdieu, et qui sont notamment présentes dans les interactions sociales.

RTA a été sollicité pour accompagner cette démarche. La méthodologie adoptée s'est articulée autour de deux étapes bien distinctes, l'une avec des bénéficiaires, l'autre avec des professionnels.

C'est donc à une démarche « en miroir » que nous vous convions ici.

Les violences institutionnelles en aide à la jeunesse du point de vue des bénéficiaires

Par Jean Blairon et Jacqueline Fastrès

Comment les bénéficiaires qualifient-ils a posteriori les moments de friction qu'ils ont pu vivre avec des services de l'aide à la jeunesse en charge de leur dossier ? Quelles sont les raisons qui ont fait que cela a grippé, coïncé, dérapé, explosé ? Quels effets cela a-t-il eu dans leur parcours ? Qu'est-ce qui les a fait sortir de leurs gonds, les a désespérés, les a enfoncés un peu plus ? Au départ des interviews de dix bénéficiaires, nous avons constitué une trame d'auto-analyse pour les services souhaitant se prémunir de potentielles violences institutionnelles. Cette trame propose une interprétation des situations relatées en termes de fonctionnements, elle prend de la distance par rapport aux contenus et aux identités. Deux grands volets la composent.

- Le premier volet questionne les éventuels procédés qui peuvent se mettre en place dans les institutions et qui s'avèrent destructeurs de la dignité, des rôles sociaux et de l'autonomie culturelle des bénéficiaires.

- Le second volet concerne des violences qui relèvent de différentiels entre les professionnels et les bénéficiaires, qui se creusent au détriment de ces derniers (un différentiel de statuts, un différentiel de positions sociales) et qui peuvent produire des violences institutionnelles.

- [Lire l'analyse](#)

Les violences institutionnelles en aide à la jeunesse du point de vue des professionnels

Par Jacqueline Fastrès

Se dire qu'on peut générer des violences institutionnelles alors qu'on a pour métier la bienveillance et l'écoute n'est pas chose aisée, et la démarche de chercher à prévenir ces violences est difficile autant que courageuse. Neuf services de la Division de Marche (services publics et agréés, œuvrant dans le milieu de vie ou en hébergement, mandatés ou non) ont décidé de tenter l'exercice. La trame d'auto-analyse constituée à partir des témoignages de bénéficiaires a servi de cadre pour, littéralement, scanner leurs pratiques. La réflexion collective menée en séminaire a ensuite permis de produire un riche matériau, à partir duquel nous pouvons tenter une montée en généralité afin de proposer des balises et des points d'attention à tous les services qui voudraient procéder à la même démarche d'auto-évaluation.

- [Lire l'analyse](#)

Mai 2017

1, Rue des Rêlis Namurwès
B-5000 Namur
Belgique

RTA
Réalisation | Téléformation | Animation